

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Éric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Cédric POTHIER (arrivé à 20h22), Carmela SICOLI, Sébastien THERME,

Absents : Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Claude POULLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ

Pouvoirs : Isabelle TETAZ à Martine BERNON

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2024

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sachant qu'était absent ce jour-là, Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Claude POULLILIAN, Nadia PULLI, Sylvain GARON-GUINAUD

Pour :12

Abstention : 0

Contre : 0

1°) Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier : fongibilité des crédits.

Par délibération en date du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a délibéré sur la mise en œuvre de la nomenclature M57 pour le vote du budget principal communal.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable permet de mettre en place un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Il est proposé que le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **VALIDE** l'application de ces dispositions pour le budget principal soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Monsieur Jacques Convert présente la délibération, qui fait suite à la nouvelle norme comptable M 57 en cours. Il précise que le principe de fongibilité permet des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7.5% des crédits prévus au chapitre. Cette fongibilité ne s'applique pas au chapitre 12, charges de personnel qui reste soumis à une décision modificative en cas de virement de crédits.

Monsieur le Maire informera le conseil sur toutes modifications intervenant durant l'exercice en cours.

La délibération est adoptée selon le vote suivant

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

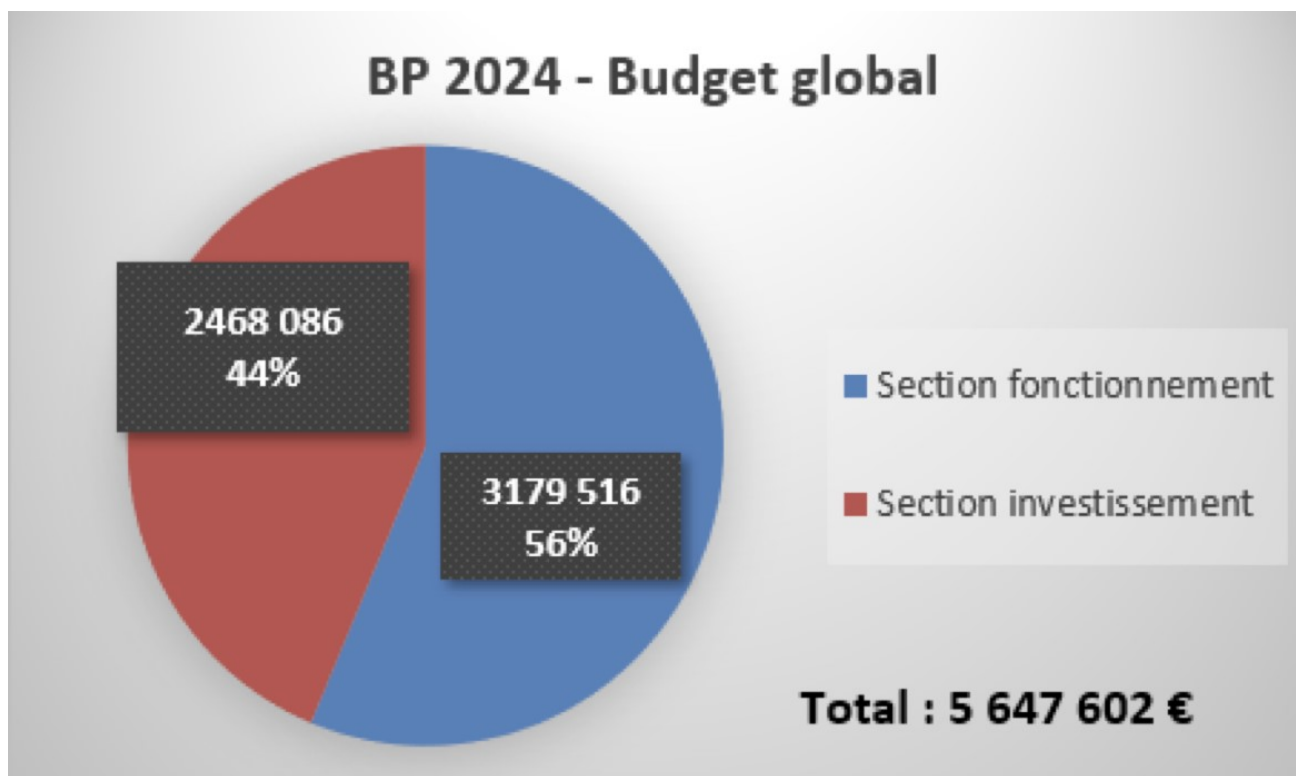
2°) Approbation du budget primitif 2024

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

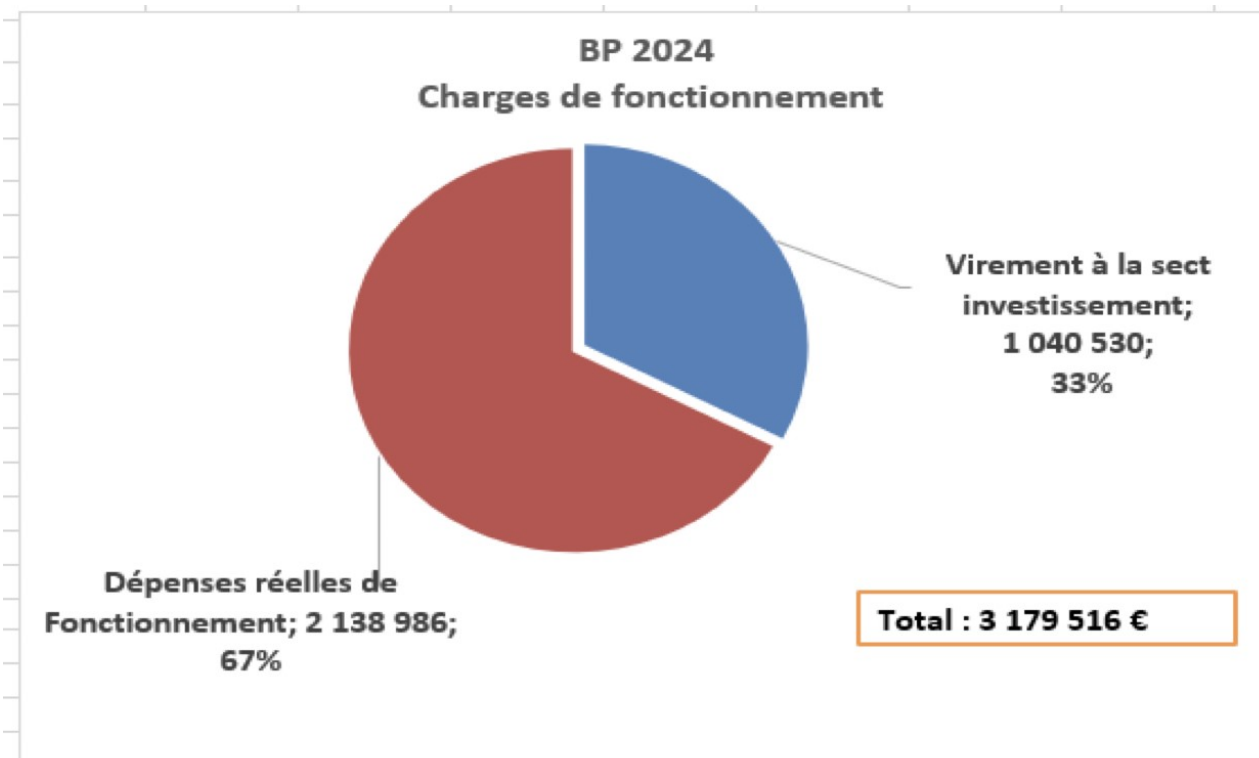


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

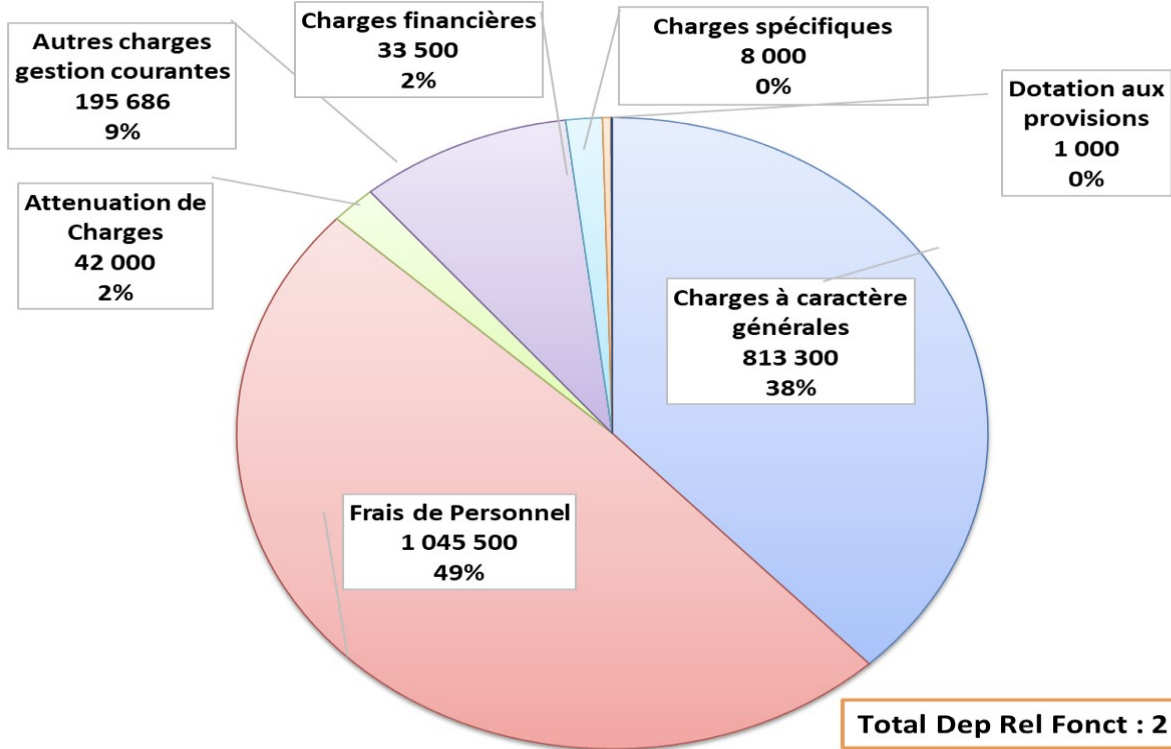
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	834 600,00	0,00	813 300,00	0,00	813 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	908 400,00	0,00	1 045 500,00	0,00	1 045 500,00
014	Atténuations de produits	46 000,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	194 300,00	0,00	195 686,00	0,00	195 686,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 983 300,00	0,00	2 096 486,00	0,00	2 096 486,00
66	Charges financières	30 667,52	0,00	33 500,00	0,00	33 500,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 000,00		1 000,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 019 967,52	0,00	2 138 986,00	0,00	2 138 986,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	409 811,19		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 211,56		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		415 022,75		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00

TOTAL		2 434 990,27	0,00	3 179 516,00	0,00	3 179 516,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------



BP 2024 - Charges réelles de fonctionnement

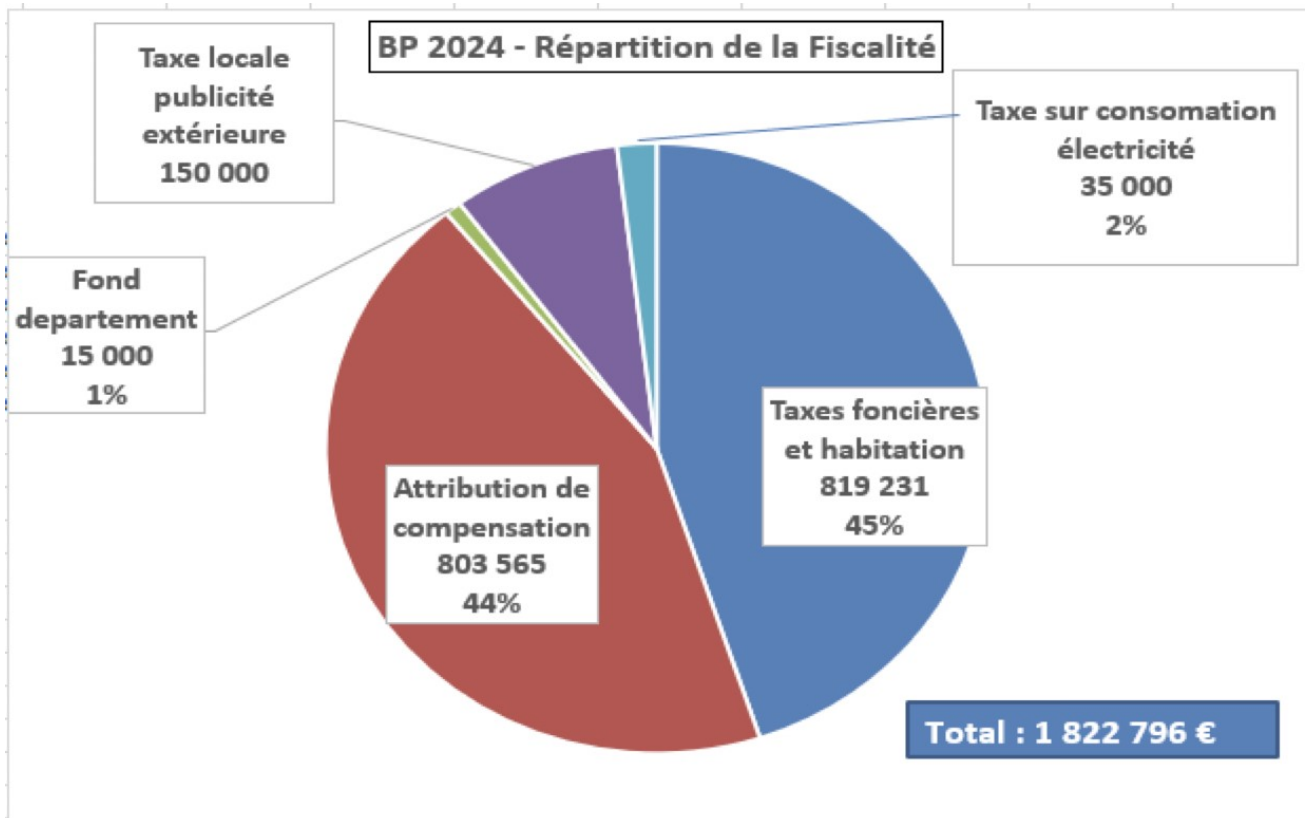
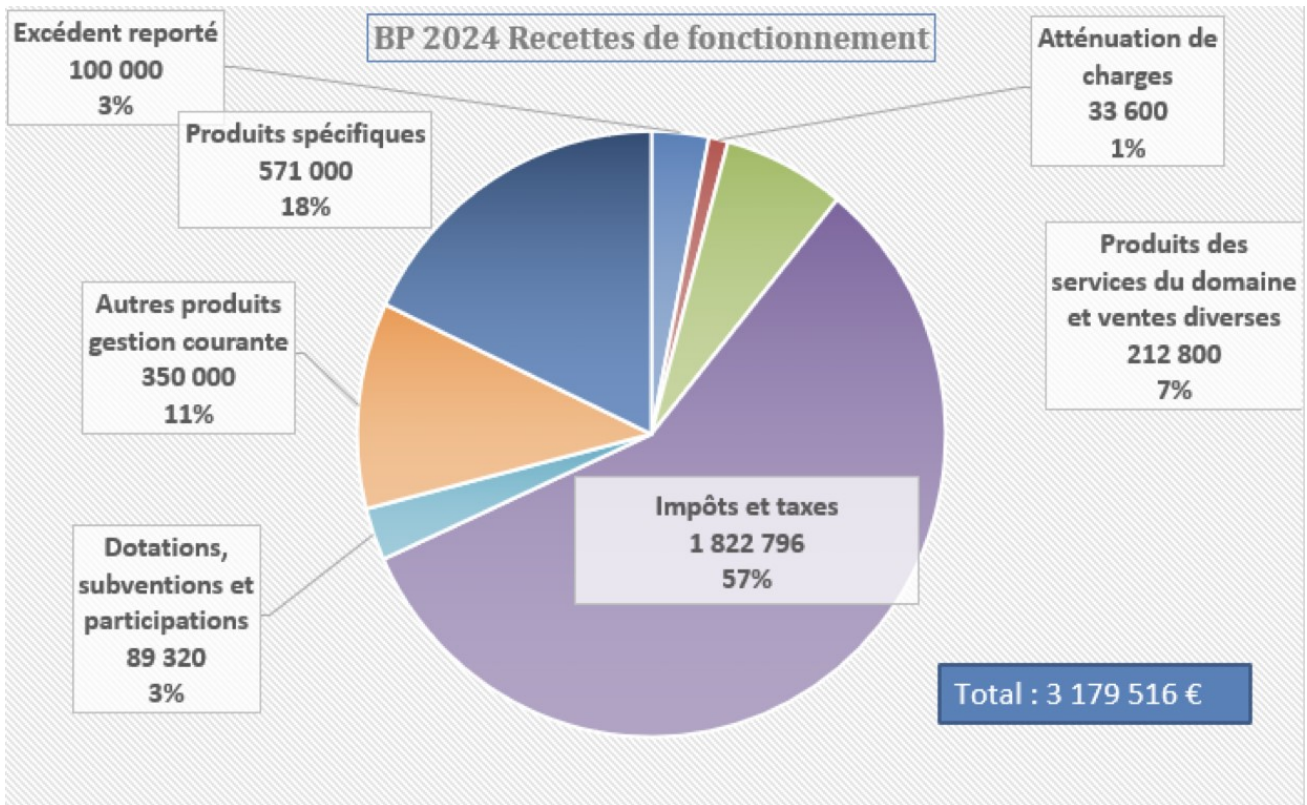


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	4 000,00	0,00	33 600,00	0,00	33 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	168 250,00	0,00	212 800,00	0,00	212 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	823 565,00	0,00	818 565,00	0,00	818 565,00
731	Fiscalité locale	990 592,00	0,00	1 004 231,00	0,00	1 004 231,00
74	Dotations et participations (3)	37 000,00	0,00	89 320,00	0,00	89 320,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	320 000,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 343 417,00	0,00	2 508 516,00	0,00	2 508 516,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	571 000,00	0,00	571 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 344 417,00	0,00	3 079 516,00	0,00	3 079 516,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 344 417,00	0,00	3 079 516,00	0,00	3 079 516,00
+					
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
100 000,00					
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					
3 179 516,00					



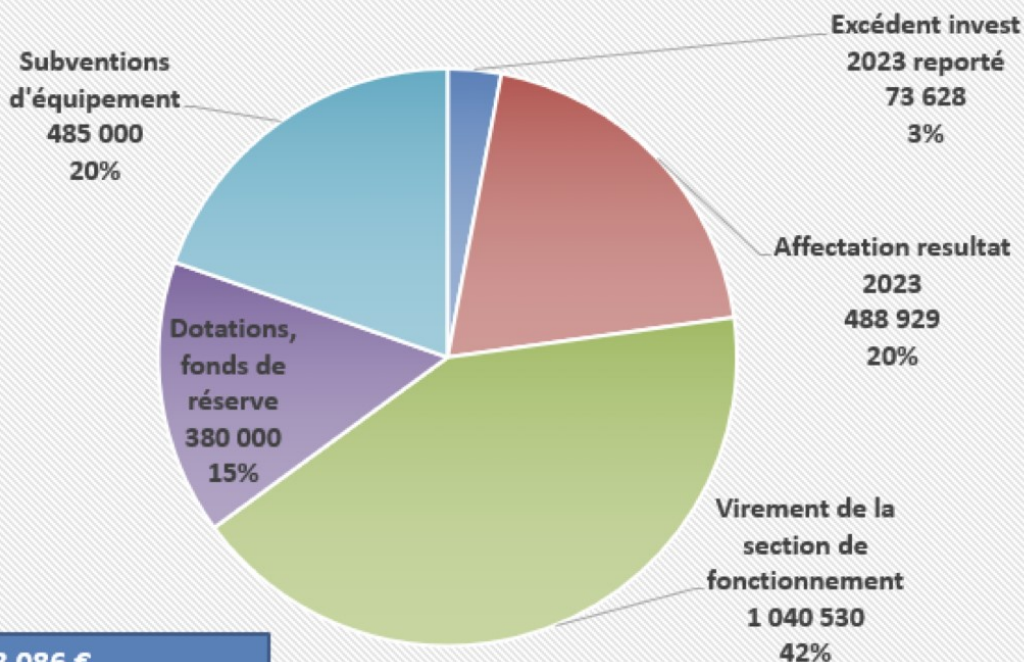
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 635 022,75	0,00	1 905 529,59	0,00	1 905 529,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	150 000,00	0,00	484 999,59	0,00	484 999,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		150 000,00	0,00	484 999,59	0,00	484 999,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 070 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 220 000,00	0,00	864 999,59	0,00	864 999,59
021	Virement de la section de fonctionnement	409 811,19		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 211,56		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		415 022,75		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						73 627,77
Affectation au compte 1068 (8)						488 928,64
Total des recettes d'investissement cumulées						2 468 086,00

BP 2024 Recettes investissement



Total : 2 468 086 €

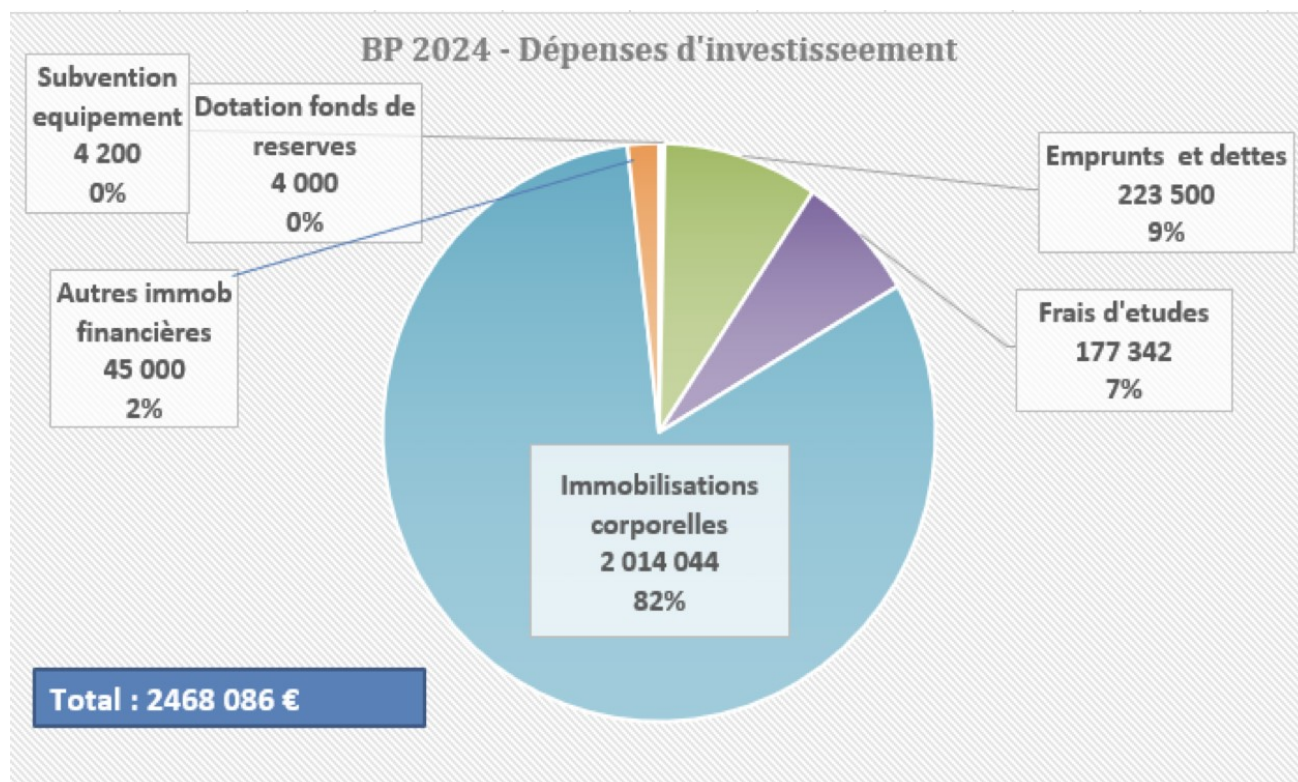
DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 353 404,76	443 715,15	0,00	2 024 370,85	0,00	0,00	2 024 370,85	2 468 086,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	177 342,26	0,00	0,00	177 342,26	177 342,26
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00
21	Immobilisations corporelles	3 081 206,90	443 715,15	0,00	1 570 328,59	0,00	0,00	1 570 328,59	2 014 043,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 133 206,90	443 715,15	0,00	1 751 870,85	0,00	0,00	1 751 870,85	2 195 586,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	220 197,86	0,00		223 500,00	0,00		223 500,00	223 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		220 197,86	0,00	0,00	272 500,00	0,00	0,00	272 500,00	272 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 353 404,76	443 715,15	0,00	2 024 370,85	0,00	0,00	2 024 370,85	2 468 086,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées **2 468 086,00**

BP 2024 - Dépenses d'investissement



Programme Investissement 2024 (chap 21)

Médiathèque	
RAR	307 588
Solde travaux	471 914
Ameublement équipement	113 000
Acquisition collection	12 000
Équipement informatique	12 000
S/Total	916 502
Ecoles	
Preau école maternelle	170 000
Passerelle et aménagement restaurant scolaire	90 000
Équipement classe informatique	12 400
Aggrandissement école maternelle	150 000
S/Total	422 400
Complexe Noel Mercier	
Aménagement terrain de sport	50 000
Aménagement accès parking	150 000
S/Total	200 000
Voirie	
RAR	123 093
Chemin de la Patte d'oie	250 000
Aménagement Bouvard dessous	50 000
S/Total	423 093
Acquisition foncière	S/Total 30 000
Divers	
RAR	13 034
Abri vélo mairie	4 015
Pare soleil école de musique	5 000
S/Total	22 049
TOTAL chap 21	2 014 044

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 479 023,57					223 378,97	27 200,70	0,00	2 432,09
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 479 023,57					223 378,97	27 200,70	0,00	2 432,09
00001317888		0,00	A-1	53 571,46	1,25	F		0,800	35 714,28	321,43	0,00	24,20
00001480394		0,00	A-1	43 986,54	1,83	F		1,082	21 877,90	375,90	0,00	23,22
00001986167		0,00	A-1	271 837,20	6,67	F		0,422	39 787,78	1 079,10	0,00	43,32
00002411717		0,00	A-1	198 208,39	5,33	F		1,226	35 057,23	2 258,17	0,00	175,29
00002544772		0,00	A-1	911 419,98	8,83	F		2,666	90 941,78	23 166,10	0,00	2 168,06

Il sera proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le budget primitif 2024, arrêté comme suit, en euros :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 179 516.00	3 079 516.00
Résultat de fonctionnement reporté		100 000.00
Total	3 179 516.00	3 179 516.00
INVESTISSEMENT		
Crédits nouveaux	2 024 370.85	2 394 458.23
Restes-à-réaliser	443 715.15	
Solde d'exécution 2023 reporté		73 627.77
Total	2 468 086.00	2 468 086.00

Monsieur Jacques Convert présente le budget primitif.

Monsieur le Maire évoque la différence pour le budget de fonctionnement 2024 avec celui de 2023 surtout liée aux charges de personnel.

Il précise que les charges de personnel sont de plus en plus lourdes avec 22 agents soit 18 ETP dont une part importante dans les écoles.

Monsieur Sylvain Garon-Guinaud demande si la différence de charge avec d'autres communes est liée au salaire ou au nombre de salariés.

Madame Martine Bernon lui répond les salaires suivent une grille indiciaire de la fonction publique territoriale. Par ailleurs la commune propose des services comme les TAP et une bibliothèque, ce qui n'est pas le cas dans des communes similaires à la nôtre.

Monsieur le Maire évoque le cadre de vie de la commune, classée 15^{ème} au niveau national.

Monsieur Sylvain Garon-Guinaud constate que les dépenses sont cohérentes par rapport aux services rendus par la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il faut prévoir environ 450 000 euros de travaux cette année pour l'école maternelle.

Monsieur Cédric Pothier propose de faire un panneau pour informer les parents d'élèves des investissements réalisés par la mairie pour le groupe scolaire, au vu des revendications de certains parents.

Monsieur le Maire souhaite en priorité terminer les travaux de la médiathèque et des écoles cette année

La délibération est adoptée selon le vote suivant

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

3°) Développement d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (borne IRVE)

Convention financière synthèse

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'installation de bornes IRVE sous maîtrise d'ouvrage de SDES.

A cette occasion, il est rappelé le transfert de la compétence IRVE de la commune de VOGLANS vers le SDES par délibération du conseil municipal du 5 juin 2023.

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-37.

Vu la délibération du Comité Syndical du SDES n° CS 4-16-2022 approuvant la convention d'application du transfert de la compétence IRVE aux collectivités territoriales et les modalités financières de la participation du SDES.

Considérant que le SDES est engagé dans la réalisation d'un Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) qui a été présenté pour validation au préfet au cours du 4^{ème} trimestre 2022.

Considérant que le transfert de compétence pour une mutualisation du service présente un intérêt pour le territoire de la Savoie et de la commune

Caractéristique de l'opération :

Commune d'implantation : Voglans

Secteur(s) : proche boulangerie Vincent

Nombre de borne : 1

Type de borne : 22/24kW-AC/DC-2PDC

Pour entreprendre ces travaux, il convient de valider la convention financière de création d'IRVE qui a pour objet de définir les conditions de mise en place d'une ou plusieurs bornes de recharge IRVE par le SDES et ses modalités de participation financière et règlement des dépenses liées à la réalisation de la présentation opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en confiant les travaux à l'entreprise Citéos titulaire d'un marché de travaux à bon de commande et /ou à Easy Charge (SPBR1), concessionnaire de a DSP eborn regroupant 11b départements (03,04,05,07,26,38,42,43,73,74,83) en charge de l'exploitation de toutes les bornes IRVE intégrées à ce réseau.

Le coût global prévisionnel de l'opération de la commune s'élève à 9 237.06 e et concerne les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précises dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Monsieur Sébastien Therme s'interroge sur nécessité de l'installation des bornes sur le parking de Villarcher. Madame Martine Bernon lui répond que ce parking est une aire de point relais, qui permet de déposer de charger sa voiture et de prendre le bus ; elle précise que la commune n'a pas d'obligation d'installer les bornes mais qu'il est important de délibérer pour les subventions. Monsieur le Maire reviendra vers le conseil pour valider l'installation des bornes.

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PREVOIR** les crédits d'investissement nécessaires au budget primitif de la commune et de donner mandat au Maire pour régler les sommes dues au SDES ;
- **DE PREVOIR**, le cas échéant, dans chaque budget annuel, les crédits correspondant aux dépenses de fonctionnement et de donner mandat au Maire pour régler les sommes dues au SDES.

- **D'AUTORISER** le Maire, à signer la convention financière de création d'IRVE, son annexe financière prévisionnelle (AFP) et tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'application du transfert de la compétence IRVE et ses annexes ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'Arrêté portant création d'emplacement réservé en permanence au stationnement des véhicules à mobilité électrique à des fins de recharge ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la Convention d'occupation du domaine d'une personne publiques (CODP)

La délibération est adoptée selon le vote suivant

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

4°) Enfance jeunesse et vie scolaire

➤ **Convention pour les chantiers jeunes**

Madame Martine Bernon expose au conseil municipal que Planet'Jeunes a redéfini les modalités de mise en œuvre des chantiers jeunes à destination du public 11 /17 ans et propose la mise en place d'une convention avec les communes.

Ce projet a 5 finalités en direction des jeunes :

- Développer la notion d'écocitoyenneté
- Être acteur d'animations locales à vocation solidaire, sportive....
- Être porteur d'un projet individuel ou collectif
- Œuvrer pour le développement des communes et l'intérêt collectif
- Financer leurs loisirs

Cette convention définit l'organisation des chantiers jeunes, l'engagement de Planet'Jeunes et de la commune pour la réussite du chantier ainsi que les modalités financières.

Madame Martine Bernon informe le conseil que les jeunes vont continuer à nettoyer les murs de la rue Centrale, le parvis de la mairie et retracer les lettres au monument aux morts pendant les vacances.

Cette convention est identique pour les quatre communes du SIVU

Après lecture de la convention, il est proposé au conseil municipal de

- **CONSTATER ET D'ADMETTRE** les termes des conventions telles qu'elles sont soumises ;
- **CONSTATER ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget communal

La délibération est adoptée selon le vote suivant

Pour : 15 dont un pouvoir

Contre :0

Abstention :0

➤ **Présentation du projet de l'extension de Planet `jeunes**

Madame Martine Bernon présente l'analyse par service, qui a été demandée par les maires des communes membres avant de prendre la décision de l'agrandissement des locaux.

Monsieur Sébastien Therme demande à quel fréquence le bâtiment est nettoyé, Madame Martine Bernon qu'il est fait tous les jours, c'est le lieu public le plus fréquenté du lundi au samedi, hors et pendant les périodes scolaires.

Madame Martine Bernon précise que la partie agrandie sera essentiellement consacrée au centre de loisirs.

Les charges du bâtiment restent fixes. Les charges de restauration les charges de matériel pédagogique et les charges de personnel varient avec l'activité et le nombre d'enfants accueillis. Les recettes (participation des familles, CAF) sont également tributaires des effectifs. Avec 30 enfants supplémentaires il y a un petit excédent.

Les élus sont favorables à l'agrandissement du bâtiment.

5°) PC-CU-DP délivrés depuis la dernière réunion du conseil.

Madame Sandrine Cavallo présent le liste des PC-CU et DP

PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 21 C 1048 M01	CHABCHOUB Souhajib	Déposé le 26/01/2024	Modification crépis et ouvertures	Lot 10 lotissement le clos Villarcher	Accordé le 26/03/2024

DECLARATIONS PREALABLES					
DP 24 C 5009	COCHET Daniel	Déposé le 20/02/2024	Panneaux photovoltaïques	176 rue Pré Fontaine	Accordé le 26/03/2024
DP 24 C 5006	KILOUDJ Zouhit	Déposé le 16/02/2024	Panneaux photovoltaïques	95 chemin de la combe	Accordé le 16/03/2024
DP 24 C 5007	PAULUS Julien	Déposé le 23/02/2024	Clôture	36 Allée du Clos des Violettes	Accordé le 08/04/2024
DP 24 C 5012	ZIANI Yanis	Déposé le 22/03/2024	Clôture	14 lotissement le clos Villarcher	Accordé le 08/04/2024

PERMIS D'AMENAGER					
PA 23 C 3001	3 DB Invest	Déposé le 31/08/2023	Détachement d'un lot à bâtir	294 Rue de la Plaine	Accordé le 16/01/2024

6°) Vie associative et culturelle

Madame Malika Bernou présente les animations du mois.

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
DIMANCHE 14 AVRIL 2024	GRAND PRIX FEMININ Chambéry course cycliste Elite Femmes FDJ organisée par Chambéry Cyclisme Organisation L'épreuve est classée Dame Classe 1 WE 1.1.	un départ et une arrivée jugés Place Paul Vachez à Chambéry le-Vieux	
SAMEDI 27 AVRIL 2024	La Fresque du climat : ateliers pour adultes et enfants	9h30 à 11h30	BIBLIOTHEQUE VOGL'EN LYRE
DIMANCHE 05 MAI 2024	TRAIL « Nivolet-Revard » organisé par Elan Voglanais , 5 Courses au programme : <ul style="list-style-type: none"> Nivolet Revard : 58 km Malpassant : 27 km La Voglanaise : 14 km Marche festive : 10,5 km « Voglans de long en large et de haut en bas » L'éclair Voglanais : 6 Km SUR CHAQUE DOSSARD, 1,5€ REVERSES AU COMITÉ HANDISPORT DE SAVOIE.	À partir de 8h	COMPLEXE NOËL MERCIER
DIMANCHE 12 MAI 2024	BROCANTE Organisé par l'APE	8h - 17h	COMPLEXE NOËL MERCIER







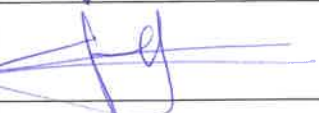


Madame Malika Bernou rappelle au conseil municipal qu'il est impératif de trouver un nom à la médiathèque. Elle présente des noms proposés par la responsable de la bibliothèque ils ne sont pas retenus.

Le nom ne doit pas être le nom d'une personne, il doit évoquer : la montagne, le lac, la montagne, la rencontre, l'imagination, la nature architecturale du bâtiment, être facile à prononcer, un nom dynamique et intemporel, et pas de jeux de nom.

Madame Malika Bernou propose l'envoi du cahier des charges aux élus pour que chacun puisse trouver un nom.

Fin de la séance 22h

PV Séance du 8 avril 2024

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	*****
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	*****
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	*****
PULLI Nadia	Conseillère municipale	*****
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	*****
THERME Sébastien	Conseiller municipal	